

**Public**

Tout professionnel souhaitant maîtriser les fondamentaux de la réglementation de la VAE

Prérequis

Exercer une fonction dans le secteur de la formation professionnelle

Moyens pédagogiques

- > Exposés suivis de questions-réponses
- > Travaux d'application individuels ou en sous-groupes : quiz, exercices à partir de fiches techniques...
- > Accès en ligne aux ressources pédagogiques et documentaires

Intervenant

Un juriste-consultant, expert en droit et politiques de formation à Centre Inffo

Modalités d'évaluation

Progression des participants évaluée par le formateur tout au long de la formation (test de positionnement, temps d'échanges, travaux pratiques, exercices d'entraînement...) et par un quiz d'évaluation des acquis en fin de formation.

Modalité de sanction

Remise d'une attestation de fin de formation

MARCHÉ DE LA VAE : MAÎTRISER LE NOUVEAU CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

La loi du 21 décembre 2022 sur le marché du travail a pour ambition de révolutionner la VAE : faire passer le nombre de validations de 30 000 à 100 000 par an d'ici 2027. Cette transformation comprend le doublement du congé VAE, la suppression de l'année d'expérience requise, l'ouverture de la VAE à un seul bloc de compétences, une procédure simplifiée, une expérimentation de «VAE inversée» et la création d'un nouveau service public de la VAE.

Pour saisir toutes les opportunités de ce marché redynamisé, Centre Inffo vous propose une formation sur ce nouveau cadre juridique et financier, en intégrant tous les décrets d'application publiés.

OBJECTIFS DE FORMATION

- > Comprendre les nouvelles conditions encadrant une démarche de VAE, en mettant l'accent sur les subtilités juridiques de la loi de 2022 et ses décrets d'application
- > Identifier les nouvelles missions des acteurs impliqués dans la VAE
- > Identifier les différentes étapes de la VAE et les opportunités en matière de financement

PROGRAMME**CONNAITRE LES NOUVELLES CONDITIONS
ENCADRANT UNE DEMARCHE DE VAE**

- Conditions tenant aux bénéficiaires : profil du public visé, définition de l'expérience pertinente...
- Conditions tenant aux certifications visées : l'importance des blocs des compétences
- Accès au marché de la VAE : exigences administratives et comptables, Qualiopi...

**COMPRENDRE LES MISSIONS DES ACTEURS
INTERVENANT DANS LA VAE**




- Présentation du service public de la VAE : composition, missions
- Zoom sur le rôle des régions en matière de VAE : compétence, prérogatives et pratiques régionales
- Accompagnateur Architecte de Parcours : une fonction définie et encadrée ?

**IDENTIFIER LES DEPENSES ELIGIBLES AU
FINANCEMENT DE CHAQUE ETAPE DE LA VAE**

- Information et sensibilisation, aide au choix de la certification, candidature, entrée dans le parcours : le périmètre de l'accompagnement
- Frais d'examen du dossier de recevabilité, frais d'accompagnement, frais de validation... : détermination des dépenses éligible au financement
- Zoom sur l'expérimentation « VAE inversé » : les parcours dans le cadre du contrat de professionnalisation

**TROUVER LE BON FINANCEUR ET CHIFFRER LA
PRISE EN CHARGE D'UN PROJET VAE**

- Pôle emploi, Région, Agefiph : politiques et pratiques de financement, dépenses éligibles...
- Pro-A et VAE : politiques des branches professionnelles et pratiques des Opco
- Financement via CPF : exigences de la Caisse des dépôts
- Le congé de VAE : les obligations de l'employeur

JOUR 1	JOUR 2	JOUR 2
 3h	 1h	 2h45
14H-17H	MATIN	14H00-17H00

7H

Classe virtuelle



Travaux individuels ou en sous-groupes (asynchrone)
Prévoir dans votre emploi du temps, un créneau entre les classes virtuelles pour réaliser les travaux qui seront demandés.
Ils font partie intégrante de votre parcours d'apprentissage.



Évaluation



7 heures sur 2 jours

965 € HT (TVA 20 %)
1 158 € TTC

De 3 à 9 personnes maximum

